



Pour trouver la clé de la Belgique, poussez notre porte.

LEXPAT.BE

DEMANDE DE SEJOUR EN BELGIQUE DE TYPE RENTIER



TABLE DES MATIERES

1. Contexte	2
2. Conditions à remplir	2
3. Lieu de l'introduction de la demande	2
4. Contactez-nous !	2

1. Contexte

Cette procédure s'adresse donc aux personnes qui possèdent des avoirs financiers et qui pourraient vivre de leurs économies en Belgique sans devoir y travailler.

Il s'agit d'une procédure particulière, qui n'est pas encadrée par une disposition légale reprenant des critères clairs.

Cette demande sera donc soumise au pouvoir d'appréciation de l'administration.

2. Conditions à remplir

Cependant, d'après notre expérience, nous pouvons vous affirmer que si vous êtes un ressortissant hors Union européenne et que:

- Vous entretenez des **liens étroits avec la Belgique** ;
- Vous disposez de **moyens de subsistance suffisants** ;
- Vous **n'exercez pas d'activité lucrative** ;
- **Extrait de casier judiciaire vierge** ;

Alors vous pouvez demander un séjour de plus de trois mois en Belgique en tant que « rentier » **et vous avez de très bonnes chances de l'obtenir !**

3. Lieu de l'introduction de la demande

La demande peut être introduite :

1. Soit directement auprès des services consulaires de la Belgique dans votre pays d'origine ;
2. Soit directement en Belgique pour autant que :
 - Vous y soyez autorisé au séjour ;
 - Bien qu'en séjour irrégulier, vous puissiez faire état des **circonstances exceptionnelles** qui justifie que vous n'êtes pas en mesure de retourner dans votre pays d'origine pour y introduire une demande de visa comme c'est la règle.

Quel que soit le lieu d'introduction de la demande, ce sera toujours l'Office des étrangers qui examinera votre dossier et prendra une décision par rapport à celui-ci.

4. Contactez-nous !

Vous pensez réunir les conditions reprises ci-dessus ? Alors n'hésitez pas à nous contacter. Nous nous ferons un plaisir d'analyser votre situation et de vous aider à comprendre si vous êtes éligible pour ce titre de séjour !

